Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D11DFB_DE25-DE



Direction des Finances et du Budget / JFM

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

*(ordre du jour du 5 décembre 2025)*

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBAULT PORTANT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

*Rapporteur : Eric BESSON*

Dans le cadre conventionnel qu'offrent le Code général des Collectivités territoriales et le projet de loi « Engagement et Proximité », Saint Georges de Reintembault souhaite confier à la Ville de Fougères la gestion de l'assainissement collectif de ses eaux usées au travers d'une convention de coopération pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. A la demande de Saint Georges de Reintembault, cette coopération a été renouvelée en 2023 pour 3 ans. Compte-tenu, du renouvellement des délégations pour 2026, il est proposé, sur demande, de la Commune de Saint Georges de Reintembault de renouveler cette coopération.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services, de :

- Accepter la proposition de la Commune de Saint Georges de Reintembault d'assurer pour elle la gestion de l'assainissement collectif sur son territoire pour une durée d'un an couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 renouvelable une année supplémentaire,
- Approuver à cet effet le projet de convention de coopération ci-annexé relatif à l'assainissement des eaux usées entre la ville de Fougères et Saint Georges de Reintembault,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué compétent à signer ladite conventions de coopération ainsi que tout document s'y rapportant,
- Autoriser Mr le Trésorier Principal, à encaisser les recettes et procéder aux dépenses relatives à l'exécution de la présente convention de coopération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2025-12-12T17:34:55+01:00